

## Communiqué de presse

17 juillet 2017 - N° 16

### **SCOR annonce un accord avec la FNMF et Matmut pour l'acquisition de 100% de MutRé**

SCOR annonce la signature d'un accord avec la Fédération nationale de la Mutualité Française et Matmut en vue de l'acquisition de 100% des actions de MutRé S.A..

La ratification de l'accord par les autres actionnaires de MutRé (qui représentent environ 15% du capital de MutRé) est attendue au plus tard en octobre 2017.

SCOR est un actionnaire à hauteur de 33% du capital et un partenaire technique et commercial important de MutRé S.A., depuis sa création en 1998. L'acquisition de MutRé permettra à SCOR de renforcer son offre de services en Vie & Santé, au bénéfice de ses clients mutualistes en France.

L'acquisition de MutRé, dont l'impact sera relatif sur le rendement des capitaux propres et le résultat par action de SCOR, s'inscrit en cohérence avec les piliers stratégiques du Groupe et les objectifs de son plan stratégique « Vision in Action », ainsi que dans le respect des relations que le Groupe entretient avec ses partenaires mutualistes.

La transaction, conditionnée à l'obtention de l'autorisation de l'ACPR ainsi que des autorités de la concurrence compétentes, serait finalisée début janvier 2018.

\*

\* \*

#### **Contacts**

**Marie-Laurence Bouchon**

Directrice de la Communication

**+33 (0)1 58 44 75 43**

[mbouchon@scor.com](mailto:mbouchon@scor.com)

**Ian Kelly**

Directeur des Relations Investisseurs

**+44 203 207 8561**

[ikelly@scor.com](mailto:ikelly@scor.com)

<http://www.scor.com/>

[Galerie Photo SCOR](#)

Twitter : [@SCOR\\_SE](#)

## Communiqué de presse

17 juillet 2017 - N° 16

### Énoncés prévisionnels

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences importantes entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

Le Document de référence 2016 de SCOR déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 3 mars 2017 sous le numéro D.17-0123 (le « Document de référence »), décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR. En raison de l'extrême volatilité et des profonds bouleversements qui sont sans précédent dans l'histoire de la finance, SCOR est exposé aussi bien à des risques financiers importants qu'à des risques liés au marché des capitaux, ainsi qu'à d'autres types de risques, qui comprennent les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, du prix des actions et des taux de change, l'évolution de la politique et des pratiques des agences de notation, ainsi que la baisse ou la perte de la solidité financière ou d'autres notations. Les informations financières du Groupe sont préparées sur la base des normes IFRS et des interprétations publiées et approuvées par l'Union européenne. Les informations financières ne constituent pas un ensemble d'états financiers trimestriels/semestriels tel que défini dans le rapport IAS 34 « Information financière intermédiaire ».